



Commune de
Vuisternens-devant-Romont



Ecole maternelle « Les Petits Lutins »

A qui de droit

Vuisternens-dt-Romont, février 2026

Chers Parents,

Nous nous permettons de vous envoyer ce courrier pour vous présenter notre école maternelle **située à Villariaz**. La maternelle n'étant pas dans le cycle de la scolarisation obligatoire, l'inscription de votre enfant est facultative.

PRESENTATION

L'école maternelle a pour but premier le **développement social et personnel de l'enfant**. Elle lui donne l'occasion de se découvrir, de s'affirmer et de **devenir plus autonome**. A travers des activités ludiques, individuelles et collectives et sous la responsabilité d'un personnel pédagogique qualifié l'enfant peut découvrir un environnement différent de celui de sa famille.

Elle tient aussi compte de l'âge des enfants, de leurs intérêts et de leurs besoins. Diverses activités sont organisées pour le développement global de l'enfant : chants, rondes, bricolages, dessins, motricité, jeux de langage, découverte de l'environnement, jeux libres, éveil des perceptions, etc...

L'école maternelle « Les Petits Lutins » est gérée par une commission de gestion qui s'occupe de la partie administrative de l'école.

PERSONNEL PEDAGOGIQUE

Notre personnel est en possession d'un diplôme reconnu par le SEJ (Service de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Fribourg) et travaille avec les enfants selon les objectifs fixés par l'école maternelle.

CRITERES D'ACCUEIL

L'école maternelle « Les Petits Lutins » accueille les enfants de la commune et des environs, âgés de 3 ans révolus jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Elle donne la priorité aux enfants habitant la commune de Vuisternens-devant-Romont dans la limite des places disponibles.

Les enfants sont répartis dans différents groupes.

Les parents dont leurs enfants sont nés entre **le 1^{er} août 2022 et le 31 juillet 2023** peuvent les inscrire à 1, 2 ou 3 tranches par semaine.

HORAIRE

Le matin 09h15 à 11h30

L'après-midi 13h45 à 16h00

BAREME DES TARIFS

Tarif mensuel par tranche et par enfant Fr. 70.00*

Frais d'écologie annuel par enfant Fr. 80.00

Tarif mensuel par enfant domicilié sur le territoire de la commune de Vuisternens-dt-Romont :			
		Subventions communales	Participation des parents*
1 ^{ère}	tranche	Fr. 21.00	Fr. 49.00
2 ^{ème}	tranche	Fr. 14.00	Fr. 56.00
3 ^{ème}	tranche	Fr. 7.00	Fr. 63.00

		Subventions communales	Participation des parents*
1 ^{ère}	tranche	Fr. 21.00	Fr. 49.00
2 ^{ème}	tranche	Fr. 14.00	Fr. 56.00
3 ^{ème}	tranche	Fr. 7.00	Fr. 63.00

(*Fiscalement déductible)

DEMANDE DE CONGE EXTRAORDINAIRE

Toute demande pour un congé extraordinaire à l'école maternelle (vacances des parents, jour férié dans un autre canton...) doit se faire par oral auprès de l'enseignante de l'école maternelle dans les 10 jours ouvrables précédant le jour de congé.

En cas de congé extraordinaire, aucun remboursement n'est prévu.

INSCRIPTION

En annexe, nous incluons le formulaire d'inscription pour les parents intéressés.
Ce dernier doit nous être retourné dûment rempli à l'adresse suivante :

Administration communale
« Les Petits Lutins »
Route de Bulle 27
1687 Vuisternens-dt-Romont

En vous remerciant d'ores et déjà de l'intérêt porté à ce courrier, nous vous adressons, chers Parents, nos cordiales salutations et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Commission de gestion
de l'école maternelle

p.o. S. Deillon